



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **10 juillet 2014**

Délibération n° 2014-0211

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Rhône développement initiative (RDI) pour son programme d'actions 2014 au titre de Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) et au titre de l'économie sociale et solidaire

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 27 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mardi 15 juillet 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, M. Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brumm (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Berra (pouvoir à M. Fenech), M. Blache (pouvoir à M. Havard), Mme Burillon (pouvoir à Mme Servien), M. Compan (pouvoir à M. Quiniou), Mme Ghemri (pouvoir à M. Genin), M. Gillet, Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliot), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Crimier), M. Pouzol (pouvoir à M. Gouverneyre), Mme Reynard (pouvoir à Mme Crespy), M. Uhlich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Absents non excusés : MM. Boudot, Casola.

Conseil de communauté du 10 juillet 2014**Délibération n° 2014-0211**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Rhône développement initiative (RDI) pour son programme d'actions 2014 au titre de Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) et au titre de l'économie sociale et solidaire**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Membre des réseaux nationaux "Initiative France" et "France Active" et représentant ceux-ci sur le département du Rhône, l'association Rhône développement initiative (RDI) a, depuis 20 ans, pour principale mission de favoriser l'emploi ainsi que le développement économique et social de la région lyonnaise.

Plus spécifiquement, son objet principal est d'assurer l'accompagnement et le financement de tout porteur de projets de création d'entreprise manquant de moyens financiers et qui souhaite créer/reprendre/développer une entreprise et contracter un prêt bancaire. Le rôle de RDI est ainsi de faciliter l'accès au prêt bancaire, grâce à un accompagnement humain du porteur de projet et à des interventions financières (projets nécessitant une capitalisation comprise entre 15 000 et 200 000 €). Dans ce cadre, son action s'inscrit en complément de l'offre de prêts solidaires (microcrédit) proposée par l'ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique) et de l'offre de prêts d'honneur proposée par l'association RER (Réseau Entreprendre Rhône) pour les projets à potentiel.

Parallèlement à cette première mission, RDI a développé une action d'accompagnement et de financement des structures solidaires et d'utilité sociale créant ou consolidant des emplois par le développement d'activités économiques. Près de 700 structures solidaires (principalement des associations) ont déjà bénéficié d'un accompagnement par RDI.

C'est au titre de ces 2 missions que RDI sollicite le soutien financier de la Communauté urbaine de Lyon.

a) - Objectifs

Depuis 2004, la Communauté urbaine met en œuvre une politique globale dans le domaine de l'entrepreneuriat. C'est un levier important pour garantir le renouvellement du tissu économique local et le développement de l'emploi sur l'agglomération.

Les ambitions du réseau LVE, pour la période 2012-2014, sont de mettre l'entrepreneur au cœur de son action et de mobiliser le territoire pour maintenir et développer un cadre favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises. L'accessibilité, l'efficacité et la qualité de l'offre de service du réseau contribuent à faire de Lyon une référence européenne en matière d'entrepreneuriat. Le réseau s'engage à soutenir chaque entrepreneur par une offre de proximité et souhaite faire émerger les entrepreneurs à potentiel, notamment dans le cadre des filières d'excellence du territoire.

L'appui au financement des projets d'entreprise, via les prêts d'honneur et leurs effets leviers sur les financements bancaires classiques, participe à renforcer le dynamisme et le renouvellement du tissu économique. De plus, le suivi du démarrage de la jeune entreprise (0 à 3 ans) après l'obtention du prêt permet de les solidifier et d'accroître leur pérennité.

Parallèlement, la Communauté urbaine a développé une politique en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire sur le territoire de l'agglomération, qui s'articule autour de 4 axes, dont le premier

est de favoriser le développement de l'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire, en synergie avec le plan d'actions de L_VE et le second, de concourir à la professionnalisation des structures d'utilité sociale.

C'est dans le cadre des 2 premiers axes de ces activités que RDI sollicite un soutien financier de la Communauté urbaine.

b) - Compte-rendu et bilan des actions réalisées au titre de l'année 2013

Sur le volet financement des projets de création

- 1 149 porteurs de projets ont été accueillis en 2013 (contre 949 en 2012),
- parmi eux, 890 porteurs de projets ont été accueillis en réunion d'information collective (contre 681 en 2012),
- 402 demandes de prêts d'honneur ou de garanties ont été formulées (dont 268 pour la Communauté urbaine),
- 277 d'entre elles (dont 188 pour la Communauté urbaine) ont été examinées en comité et 241 ont fait l'objet d'un accord (dont 162 pour la Communauté urbaine),
- l'activité connaît une hausse significative (+33 %) par rapport à 2012.

87 % des dossiers présentés ont obtenu un accord de prêt. Parmi les projets financés sur la Communauté urbaine de Lyon, 108 concernent des créations, 45 des reprises, 4 des coopératives d'activité et d'emploi et 5 du développement. Au total, 407 emplois ont été créés (dont 298 pour la Communauté urbaine de Lyon).

Le taux de pérennité des entreprises de la génération 2010 est de 80 % à 3 ans.

Sur le volet économie sociale et solidaire

L'action de RDI en matière d'économie sociale et solidaire s'articule autour de 2 axes : le volet financement et le volet accompagnement via le dispositif local d'accompagnement (DLA).

Sur le volet financement, RDI a permis la consolidation de 30 entreprises de l'économie sociale et solidaire en 2013 (contre 27 en 2012 et 20 en 2011), en proposant des solutions adaptées : expertise économique et financière, validation des projets, comité d'engagements financier, accompagnement post-crédation des entreprises financées. Grâce à cet axe "financement", l'activité de RDI a concerné 339 emplois consolidés, dont 99 emplois créés.

Sur le volet accompagnement, 103 structures de l'ESS sur le territoire de la Communauté urbaine ont bénéficié en 2013, via le DLA, d'un accompagnement à des fins de professionnalisation, pour consolider leur activité (notamment les associations). Dans ce cadre, un accent particulier a été mis sur les diagnostics pré-accompagnement et sur la mise en œuvre d'ingénieries collectives, en réponse à la demande des structures. Les principales filières des structures accompagnées sont la culture (31 %), les services à la personne (16 %) et l'insertion par l'activité économique (12 %). Les thématiques d'accompagnement les plus abordées sur l'année 2013 sont la stratégie de consolidation (31 %), le projet de la structure (19 %) et l'organisation interne (14 %). 91 % des structures accompagnées sont situées sur le territoire de la Communauté urbaine, dont 64 % sur la Ville de Lyon.

L'activité de RDI en matière d'économie sociale et solidaire a été en croissance forte sur l'année 2013 grâce à des moyens humains supplémentaires alloués et des actions de communication renforcées. Sur le volet financement, l'activité a progressé de manière significative par rapport à 2012 : +70% de structures accueillies, +40% de structures expertisées, +26% de structures financées. Sur le volet accompagnement (DLA), l'activité a également nettement progressé, notamment par le biais d'actions collectives : +20% de structures accueillies, +22% de structures diagnostiquées, -13,5% d'ingénieries individuelles, +25% d'ingénieries collectives, pour un total de +39% de structures accompagnées.

Enfin, le pôle ESS de RDI a impulsé des actions transversales en vue d'apporter des solutions innovantes aux entreprises accompagnées dans le développement de leur partenariat et la diversification de leurs ressources. Ainsi, RDI a organisé un 1er "speed-dating" en décembre 2013, rassemblant chefs d'entreprises et dirigeants associatifs d'un même territoire.

c) - Programme d'actions pour 2014 et plan de financement prévisionnel

Sur le volet financement des projets de création

En 2014, RDI souhaite poursuivre son action auprès des créateurs/repreneurs d'entreprises et des entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Quantitativement, les objectifs annuels concernant l'activité création/reprise d'entreprises, souhaités pour 2014 sont les suivants :

- 700 personnes accueillies en réunion d'information collective,
- 220 personnes accompagnées sur le volet création/reprise d'entreprise,
- 160 entreprises soutenues par RDI.

Dans le cadre du réseau L_VE, RDI maintiendra sa participation et son implication sur les axes d'intervention du réseau, et notamment la démarche qualité et l'alimentation de la base de données commune.

Sur le volet économie sociale et solidaire

Sur l'axe financement, RDI s'inscrit dans une démarche de croissance, pour favoriser la mutualisation entre acteurs (réseaux associatifs, acteurs du financement, réseaux bancaires et collectivités) ; consolider et développer l'autonomie financière de 30 entreprises solidaires ou associations annuellement et augmenter le nombre d'interventions financières et le nombre d'entreprises soutenues (objectif de + 20 %).

Sur l'axe accompagnement (via le DLA), RDI projette d'accompagner 100 structures en renforçant l'ingénierie collective, en proposant un accompagnement individuel sur mesure et en mettant en place un suivi post-accompagnement systématiques. Les secteurs d'activité prioritaires seront l'insertion par l'activité économique, les services à la personne, la culture et la famille / enfance / jeunesse. Enfin, des actions transversales de déploiement du DLA sur le territoire, en partenariat étroit avec le DLA régional, seront également entreprises.

Budget prévisionnel 2014 pour le suivi et le financement des porteurs de projet

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Volet financement de l'entreprise			
Achats	3 862	Etat (droit commun - ACSE)	22 000
Services extérieurs	47 414	Région Rhône-Alpes	105 000
Autres services extérieurs	40 844	Département	15 000
Impôts et taxes	18 924	Communauté urbaine de Lyon	93 000
Charges de personnel	327 610	Communes	8 500
Dotations aux amortissements	6 332	Fonds européens	27 000
		Caisse des dépôts et consignations (CDC)	20 000
		Nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise (NACRE)	112 000
		Prestations de services	23 000
		Autres recettes	19 486
Sous-total Volet LVE	444 986	Sous-total Volet LVE	444 986
Volet économie sociale et solidaire			
Achats	2 253	État (DLA)	88 000
Services extérieurs	29 055	Région Rhône-Alpes	23 280
Autres services extérieurs	26 154	Département	20 000

Impôts et taxes	12 615	Communauté urbaine	25 000
Charges de personnel	221 457	Communes	8 000
Dotations aux amortissements	3 127	Fonds social européen	48 920
		CDC	66 461
		France active	15 000
Sous-total Volet ESS	294 661	Sous-total Volet ESS	294 661

La Communauté urbaine souhaite soutenir RDI sur ces 2 missions à hauteur de :

- 93 000 € pour l'accompagnement et le financement de la création d'entreprises. Ce soutien est apporté conjointement avec la Région Rhône-Alpes, dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité portant sur la période 2010-2016,
- 25 000 € pour l'accompagnement et la professionnalisation des structures et entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Il est donc proposé au Conseil de Communauté d'attribuer une subvention de fonctionnement de 118 000 €, au profit de RDI dans le cadre de son programme d'actions pour l'année 2014. Le montant est en légère augmentation par rapport à 2013 (115 000 €) ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 118 000 € au profit de l'association Rhône développement initiatives (RDI) pour son programme d'actions 2014, dont 93 000 € au titre de L_VE et 25 000 € au titre de l'économie sociale et solidaire,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association RDI définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 657 4 - fonction 90 - opération n° 0P01O2291 pour un montant de 93 000 € et opération n° 0P01O1578 pour un montant de 25 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 juillet 2014.